



Ouagadougou, le 12 JUIL 2023

N°2023

E-045

MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des études de **master, d'ingénieur et de doctorat dans les universités publiques de la zone hors Afrique** au titre de l'**année académique 2023-2024**, qu'ils peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse nationale sur la plateforme **CAMPUS FASO** à travers le lien suivant : **www.campusfaso.bf**.

Le nombre de bourses disponibles est de :

Quota mixte quinze (15) :

Pour les études de master : **cinq (05)**

Pour les études d'ingénieur : **cinq (05)**

Pour les études doctorales : **cinq (05)**

Quota filles six (06) :

Pour les études de master : **deux (02)**

Pour les études d'ingénieur : **deux (02)**

Pour les études de doctorat : **deux (02)**

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- assurez- vous que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature ;
- après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées ;
- chaque candidat recevra un mail de confirmation après avoir soumis sa candidature avec succès : **assurez-vous d'avoir reçu ce mail de confirmation.**

1- Conditions de candidature

Les bourses nationales pour les études de master, d'ingénieur et de doctorat dans les universités publiques de la zone hors Afrique sont attribuées dans les limites du contingentement aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

❖ Pour les études de niveau master

- être titulaire d'une licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent, avec au moins la mention « **assez bien** » ($\geq 12/20$) ;
- avoir **28 ans** au plus au 31 décembre 2023.

❖ Pour les études de niveau ingénieur

- être titulaire d'un BTS, d'un DTS, d'un DUT, du diplôme d'ingénieur des travaux, ou d'une licence, avec au moins la mention « **assez bien** » ($\geq 12/20$) ;
- avoir **28 ans** au plus au 31 décembre 2023.

❖ Pour les études de niveau doctoral

- être titulaire d'un master ou tout autre diplôme jugé équivalent avec **au moins la mention « assez bien »** ($\geq 12/20$) ;
- avoir **32 ans** au plus pour les candidats de sexe masculin et **34 ans** pour les candidats de sexe féminin au plus au 31 décembre 2023.

Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso.

Les filières et les lieux de formation retenus des bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités.



L'obtention d'une inscription n'entraîne pas l'octroi systématique de la bourse nationale.

2- Composition du dossier

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une fiche de candidature à renseigner (téléchargeable sur la plateforme CAMPUS FASO) ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de recommandation pour les postulants ayant effectué leurs études de licence et/ou de master hors du Burkina Faso.

Les frais de formation sont pris en charge dans la limite des textes réglementaires.

❖ Pour les études de niveau master

- la copie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- la copie légalisée du diplôme de la licence ;
- les copies légalisées des relevés de notes des trois (03) dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ;
- une attestation de préinscription en première année de master au titre de l'année académique 2023-2024.

❖ Pour les études d'ingénieur

- la copie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- les copies légalisées des diplômes (ou attestations des diplômes) du DTS, BTS ou du DUT, de la licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux ;
- les relevés de notes des deux (02) ou trois (03) dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ;
- une attestation de préinscription en première année d'ingénieur au titre de l'année académique 2023-2024.

❖ Pour les études de niveau doctorat

- la copie légalisée du diplôme de la licence ;
- la copie légalisée du diplôme du master ou de tout autre diplôme jugé équivalent (ou attestations du diplôme) ;
- les copies légalisées des relevés de notes des deux dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ;

- une preuve d'admission en première année de doctorat au titre de l'année académique 2023-2024 délivrée par les autorités de l'école doctorale ;
- un thème et un protocole de recherche bien définis de deux (2) pages minimum à cinq (5) pages maximum pour les études de niveau doctorat ;
- un engagement à **s'inscrire effectivement en première année au titre de l'année académique 2023-2024.**

Les candidats retenus pour ces bourses devront déposer un complément de dossier à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation Universitaire et des Bourses (DGCOB ex CIOSPB) composé comme suit :

- les copies légalisées des pièces jointes sur la plateforme ;
- deux photos d'identité.

En raison des difficultés d'inscription et du faible quota de bourses allouées, seuls les candidats remplissant les conditions et disposant des diplômes ci-dessus mentionnés au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES) seront pris en compte dans la compétition.

Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte des moyennes obtenues dans tous les semestres du cycle d'études :

- pour le master et ingéniorat, les 6 semestres de la licence et pour les candidats titulaires du DTS, DTS ou du DUT, les 4 semestres du cycle ;
- pour le doctorat, les 4 semestres du master.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne du **13 au 31 juillet 2023** jusqu'à 23h59 mn sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

NB :

- ***tout dossier incomplet sera jugé irrecevable administrativement ;***
- ***seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte ;***
- ***les candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles ;***
- ***les candidats déjà attributaires d'une bourse nationale en cours ne sont pas éligibles ;***

- *toute attribution d'une bourse pour des études dans une filière choisie est définitive, tout changement de filière entraîne systématiquement la déchéance de la bourse ;*
- *tout dossier comportant une pièce non légalisée ne sera pas validé ;*
- *les candidats ayant déjà bénéficié de la bourse nationale pour un niveau d'études donné ne sont pas éligibles s'ils postulent pour le même niveau d'études.*

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

